

COMPTES COMMUNAUX 2017

Rapport du Conseil communal au Conseil de Ville

1. INTRODUCTION

Les comptes 2017 de la Municipalité de Delémont présentent un bénéfice de CHF 222'661.20. Le budget 2017, accepté par le Conseil de Ville, prévoyait un bénéfice de CHF 87'000.-. Le Conseil communal a pris connaissance de ce résultat avec satisfaction, signe du maintien d'une bonne conjoncture dans le secteur secondaire notamment.

Le Conseil communal constate que, globalement, les revenus fiscaux effectifs sont supérieurs de 6 % aux montants budgétisés à l'exception de l'impôt sur les personnes physiques.

Ce résultat a permis de remettre à jour la valeur comptable de plusieurs terrains et bâtiments, principalement dans le patrimoine financier. Il y a lieu de relever également le degré d'autofinancement qui atteint 161 %.

Les rapports de la Commission de gestion et de vérification des comptes (CGVC) et de l'Organe de contrôle, qui ont vérifié les comptes 2017, complètent le présent rapport.

2. PRESENTATION

Les comptes de l'exercice 2017, en comparaison avec le budget 2017 et les comptes 2016, se présentent ainsi :

En francs	Comptes 2017	Budget 2017	Comptes 2016
CHARGES	114'654'663	107'562'260	111'180'416
REVENUS	114'877'324	107'649'260	111'668'557
BENEFICE	222'661	+ 87'000	+ 488'141

Principales variations des charges maîtrisées par la Municipalité

Charges en plus

La Maison de l'enfance continue à fournir des prestations élevées. Son autofinancement a baissé de 25 à 23 %, chapitre 0626.

Certaines rubriques ont nécessité une autorisation de dépassement. Parmi les plus importantes, on peut citer :

Rubriques No :

• Compte nature 314 Entretien bâtiments administratifs	CHF 10'465.-
• 0131.301.01 Personnel administratif informatique	CHF 14'226.-
• 0230.318.01 Cadastre Honoraires	CHF 46'128.-
• 0310.310.01 Police surveillances supplémentaires	CHF 31'852.-
• 0310.316.01 Police Location place de la Gare 2016/2017	CHF 15'740.-
• 0580.301.02 Centre sportif Personnel d'été	CHF 48'883.-
• 0625.365.05 Crèche à domicile	CHF 128'000.-
• 1100.315.01 Frais de véhicules / déchets	CHF 14'065.-
• 1683.314.84 SID Entretien des immeubles	CHF 22'544.-

Charges en moins

Les emprunts renouvelés en 2017 varient entre 0.0 % et 1.0 % selon la durée d'un an à trois ans. Par rapport aux comptes 2016, la charge a diminué de CHF 345'379.-. La gestion des parkings, 0320.316.02, a été repoussée, soit un gain de CHF 60'000.-

Les services, pour différentes raisons, n'ont pas utilisé totalement les enveloppes mises à leur disposition. Ceci n'est pas négligeable pour l'obtention d'un bon résultat final. On peut citer en exemple le chapitre 0130 : frais administratifs.

Services communaux

Ces services doivent s'autofinancer :

- Enlèvement des ordures : l'exercice 2017 dégage un excédent de produit de CHF 114'697.60. Le fonds reste négatif à hauteur de CHF 99'560.-.
- Service du feu : un amortissement complémentaire de CHF 26'400.- a été réalisé sur le crédit-cadre ainsi qu'une attribution au fonds de réserve de CHF 21'697.55.
- Canalisations et installations d'épuration : les heures consacrées à l'entretien des canalisations et des installations d'épuration étant toujours inférieures à celles portées au budget, il en ressort une disponibilité financière importante. Le disponible financier a été utilisé pour des amortissements complémentaires (CHF 819'362.-) et une mise en réserve de CHF 494'723.-. Au 1^{er} janvier 2019, la taxe devrait augmenter de CHF 2.10 à 2.60 par mètre cube d'eau.
- Service des eaux : les frais du réseau de distribution sont inférieurs de CHF 168'300.-. Ce gain, ainsi que d'autres économies, permettent d'alimenter les financements spéciaux de CHF 600'000.-.
- Service de l'électricité : le résultat 2017 permet d'alimenter les divers fonds du Service électrique de CHF 625'257.-/net. Le bénéfice sur prestations permet un versement de CHF 250'000.- à la Municipalité. Pour rappel, Il est également possible de prendre connaissance d'informations détaillées en lisant les commentaires du chapitre 16.
- Service du gaz : l'exercice 2017 du Service du gaz est qualifié de très bon. Il permet de rembourser CHF 400'000.- en faveur de la Municipalité. CHF 200'000.- ont été consacrés à des amortissements complémentaires.

Charges liées

La participation communale aux charges cantonales concerne l'Action sociale, l'AVS, l'enseignement et les mesures contre le chômage. Elle se répartit selon le nombre d'habitants des communes jurassiennes.

- Les dépenses concernant l'enseignement (rubrique 540.351.01) sont en hausse (+ CHF 72'780.-) par rapport aux comptes 2016. La charge enregistrée est légèrement inférieure au montant annoncé lors de l'élaboration du budget.
- Les coûts admis à la répartition des charges de l'Action sociale continuent d'augmenter. La charge des communes jurassiennes a augmenté de CHF 2'381'474.-. Pour rappel, il y a toujours une année de décalage entre le décompte cantonal et les comptes municipaux.
- La contribution communale à l'AVS, AI et PC est inférieure au budget de CHF 147'914.-, rubrique 0660.361.01. La participation annuelle aux mesures relatives au marché du travail n'est pas connue au moment du bouclage des comptes, ce qui provoque des variations d'année en année selon les décomptes que le Service financier reçoit a posteriori. Le décompte de l'année 2016, daté du 22 juin 2016, était en adéquation avec les prévisions budgétaires.
- L'alimentation du Fonds de compensation financière a passé de CHF 658'333.- (comptes 2016) à CHF 970'276.-, soit une augmentation de la charge de CHF 311'943.-.
- La participation des communes du district pour couvrir les charges de la commune-centre s'élève à CHF 863'302.- (rubrique 0940.444.01).
- Les dépenses de l'agglomération proprement dites (chapitre 0242) pour CHF 82'946.80 de charges et la gestion de la vélostation (chapitre 0675) n'appellent pas de commentaires particuliers. Les frais de fonctionnement à charge de la Municipalité sont imputés à la rubrique 0670.301.01 pour CHF 11'550.-.

3. IMPOSITIONS

Pour rappel, la quotité d'impôts a diminué de 0,05 point au 1^{er} janvier 2016. Le revenu net des impositions du chapitre 9 est de 43.1 millions de francs, soit 2.4 millions de francs supérieur aux prévisions budgétaires. Ce résultat appelle les commentaires ci-après :

- le résultat 2017 sur le revenu et la fortune des personnes physiques (taxations provisoires rubriques 0910.400.01/02) est inférieur de CHF 735'000.- par rapport au budget.

- les revenus des impôts des frontaliers et de l'impôt à la source augmentent globalement de CHF 300'000.-.
- le résultat des impôts des PMO (taxations provisoires – rubriques 0910.401.01/04) est supérieur de 0.95 million de francs aux prévisions budgétaires, soit des recettes pour 7.3 millions de francs.
- les variations d'impôts, c'est-à-dire la différence entre les taxations provisoires des années antérieures à 2017 et les taxations définitives survenues pendant l'année 2017, sont positives de CHF 1'705'849.- alors qu'en 2016 elles étaient négatives de CHF 1'047'415.- (chapitre 0911 et 915).
- l'établissement des partages d'impôts est de la responsabilité du Bureau des PMO. Le bonus du chapitre 0912 dégage un gain complémentaire de CHF 363'358.-.
- les revenus des autres impôts (chapitre 920) apportent une fois de plus leur lot de bonnes surprises : que ce soit les gains en capital de CHF 1'313'175.- ou les impôts supplémentaires et répressifs de CHF 329'859.-.

4. INVESTISSEMENTS

Le montant brut des investissements, sans les Services industriels (SID), est de 8.9 millions de francs, contre 3.4 millions de francs de recettes, soit des investissements nets de CHF 5'511'065.-. Les SID ont investi 2.2 millions de francs. La liste des travaux terminés et en cours figure dans les annexes aux comptes.

5. INDICATEURS HARMONISES

Le degré d'autofinancement détermine la part des revenus affectée au financement des investissements nets de l'exercice. Le degré d'autofinancement 2017 atteint 161.13 %, contre 121.06 l'année précédente. Le tableau spécifique des indicateurs harmonisés se trouve également dans les annexes des comptes 2017.

6. CONCLUSION

Le Conseil communal se félicite du résultat des comptes 2017 qui peut être qualifié de très bon. Il permet de procéder à des mises à jour aussi bien dans le patrimoine financier qu'administratif du bilan. Ceci est déjà un atout important pour aborder la mise en place du plan comptable MCH2.

L'Exécutif delémontain remercie l'ensemble du personnel communal de sa précieuse collaboration à ce résultat positif.

Le Conseil communal, avec le préavis favorable de la Commission de gestion et de vérification des comptes, invite le Conseil de Ville à accepter les comptes 2017, en votant l'arrêté s'y rapportant.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL
Le président : La chancelière :

Damien Chappuis

Edith Cuttat Gyger

ARRETE DU CONSEIL DE VILLE

Le Conseil de Ville de la Commune municipale de Delémont

- vu :
 - le rapport du Conseil communal du 28 mai 2018 ;
 - les dispositions de l'art. 29, al. 13 du Règlement d'organisation de la Commune municipale ;
 - le préavis favorable de la Commission de gestion et de vérification des comptes ;
- sur proposition du Conseil communal ;

arrête

1. Les comptes communaux 2017 sont acceptés.
2. Cette décision est soumise au référendum facultatif.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

Le président :

La chancelière :

Olivier Montavon

Edith Cuttat Gyger

Delémont, le 25 juin 2018